

Conseil d'arrondissement du mardi 20 MAI 2025

Vœu présenté par Valentin Guenanen, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à la gestion de la sûreté dans les transports

Considérant que les transports publics doivent être au cœur de la transition écologique et sociale dans la métropole parisienne, et qu'ils doivent répondre aux impératifs d'accessibilité, de régularité, de confort et de sécurité, en particulier pour les publics les plus vulnérables ;

Considérant que des dizaines de stations de métro à Paris restent aujourd'hui totalement inaccessibles aux personnes en fauteuil roulant, aux parents avec poussette, aux personnes âgées ou accidentées, et que cet échec d'aménagement constitue une atteinte au principe d'égalité d'accès aux services publics ;

Considérant que la baisse de la fréquence des lignes de métro et de bus, observée depuis plusieurs mois, pénalise les usager.e.s du quotidien, en particulier dans les arrondissements populaires et en grande couronne, où les transports sont souvent le seul moyen de se rendre au travail ou d'accéder aux services publics ;

Considérant que la Région Île-de-France, autorité organisatrice des mobilités, a la responsabilité de prioriser les investissements et les décisions opérationnelles en fonction de l'intérêt général des usagers, et non de renforcer une logique punitive ou absurde, déconnectée des véritables besoins des Francilien.ne.s ;

Considérant qu'une usagère du métro parisien a récemment été verbalisée à hauteur de 150 euros pour avoir transporté une plante verte dans un pot ;

Considérant que si les objets encombrants peuvent constituer de graves problèmes de sécurité en cas d'évacuation en urgence des rames ou des stations, cette amende, infligée au titre de la lutte contre les « objets encombrants », démontre une application bureaucratique hors-sol d'un texte réglementaire, là où un peu de discernement et de bon sens auraient suffi à éviter le ridicule ;

Considérant que la RATP a d'ailleurs procédé au remboursement de cette amende qui est apparue injustifiée une fois examiné le contexte.

Considérant qu'un tel épisode traduit une forme de dérive face aux réels problèmes que connaissent les transports en commun aujourd'hui ;

Considérant l'étude de l'Observatoire national des violences faites aux femmes publiée le 10 mars 2025 que le nombre de victimes de violences sexuelles dans les transports en commun – en très grande majorité des femmes – a bondi de 86 % en près de dix ans ;

Considérant qu'en 2024, 3 374 victimes de violences sexuelles dans les transports en commun ont été enregistrées, soit 6 % de plus qu'en 2023 et 9 % de plus qu'en 2022 ;

Considérant que 44 % des victimes de ces faits ont été recensées en Île-de-France ;

Considérant que les femmes constituent la grande majorité des personnes ciblées, représentant 91 % des victimes selon les données de l'enquête du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), telles que rapportées par l'Observatoire ;

Considérant que trois quarts des femmes victimes (75 %) sont âgées de moins de 30 ans, et que 36 % d'entre elles sont mineures ;

Considérant que les personnes mises en cause sont, dans leur quasi-totalité (99 %), des hommes ;

Considérant que, selon une enquête menée par la RATP, sept femmes sur dix déclarent avoir déjà été victimes de violences dans les transports en commun en Île-de-France au cours de leur vie ;

Considérant qu'il est plus que jamais nécessaire de hiérarchiser les priorités d'intervention, en réorientant les moyens humains et budgétaires vers la prévention des violences, la formation du personnel et le renforcement de la présence humaine sur le réseau ;

Sur proposition de Valentin Guenanen et des élus du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle Île-de-France Mobilités afin d'obtenir une clarification du règlement sur les objets dits encombrants et l'exclusion explicite de toute verbalisation disproportionnée ;
- Que la RATP soit invitée à former ses agents au discernement, à la proportionnalité et à l'usage du dialogue plutôt que de la sanction systématique, notamment dans les interactions avec les usagers ;
- Qu'IDFM soutiennent financièrement les initiatives volontaristes de la RATP qui a fait de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sa priorité via notamment une présence accrue, la mise à disposition de dispositifs d'alerte accessibles, et un plan renforcé de formation des personnels à la prise en charge des victimes ;
- Que des postes de police de sécurisation supplémentaires soient créés
- Que la Ville de Paris réaffirme son engagement à défendre une politique des mobilités fondée sur l'accessibilité, la régularité, la sécurité et le respect de tous les usagers – y compris ceux qui aiment les plantes ;
- Que le Conseil de Paris saisisse officiellement Île-de-France Mobilités pour demander un plan de lutte ambitieux contre les violences faites aux femmes dans les transports, comprenant des moyens spécifiques, des objectifs chiffrés et une concertation avec les associations féministes.